



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 9 novembre 2017

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Valérie Sella	présidente
	Mme	Line Müller	vice-présidente
	Mme	Ania Schwab	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Paola Sanz Velasco	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Cécilia Hauser	conseillère municipale
	M.	Jacques Petitpierre	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projets de délibérations:
 - **18/2017** : Amortissements complémentaires 2017 d'un montant total de Fr. 15'655'695.05
 - **19/2017** : Autorisation de renouveler en 2018 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
 - **20/2017** : Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 175'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
 - **21/2017** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018
 - **22/2017** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - **23/2017** : Proposition relative à la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
 - **24/2017** : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 210'000.- TTC pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Demande de naturalisation genevoise
8. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Jean-François Jordan** demande de supprimer la première phrase du 6^{ème} paragraphe de la page 3, point 1.
- 2^{ème} correction, mentionnée par **Jean-François Jordan**, page 8, point 5, 4^{ème} paragraphe :
 - ➔ « **La Présidente** donne la parole à **Jean-François Jordan** qui indique que la commission des finances s'est réunie il y a quelque temps pour examiner ce budget. **La commission préavis favorablement le budget 2018 et** ~~La Commission~~ remercie Virginie... »
- **Jean-François Jordan** demande également de supprimer les deux dernières phrases qui étaient à la suite du texte ci-dessous, au 5^{ème} paragraphe de la page 8, point 5 :
 - ➔ « ... dans de nouveaux projets. »
- 4^{ème} correction, mentionnée par **Ania Schwab**, en page 10, point 7 :
 - ➔ « La Présidente proclame le huis clos... , puis présente le dossier. **Ania Schwab résume l'entretien que la sous-commission « Naturalisations » a eu avec les candidats et donne un préavis favorable.**
Le Conseil vote... »

2. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente indique qu'elle n'a pas de communication à transmettre au niveau du Bureau du Conseil.

3. Communications de l'Exécutif

a) **Séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2018**

Le Maire annonce les dates proposées pour les séances du Conseil municipal lors du premier semestre, soit les : **8 février, 8 mars, 19 avril, 17 mai** (sous réserve d'une dérogation du Département présidentiel) **et 14 juin 2018**.

b) **Plan directeur communal (PDCoM)**

Le mandataire a planifié les différentes étapes à suivre jusqu'à la validation du PDCoM par le Conseil d'État, indique **le Maire**. Il invite les Conseillers municipaux à participer à la Mairie à une séance de la commission ad hoc élargie le jeudi 14 décembre 2017 à 19 heures, pour une présentation du PDCoM tel qu'il sera soumis aux services de l'État. La présentation à la population devrait intervenir fin janvier/début février 2018.

c) **Crèche les Loupiots du Chambet**

Le rapport d'activités 2015-2016 de la crèche les Loupiots du Chambet a été remis en début de séance, indique **le Maire**, en encourageant les Conseillers municipaux à lire ce document sympathique et très explicite sur la vie de la crèche.

d) **Concept cantonal du développement durable 2030**

Les exemplaires supplémentaires de la publication sur le concept cantonal du développement durable 2030, commandés par Michel Vazquez, ont également été remis en début de séance. Ce document présente plein de possibilités et d'idées. Cela vaudrait la peine que les autorités soient attentives au niveau communal, recommande **le Maire**.

e) **Démission au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier**

Le Maire lit la démission qu'il vient de recevoir du sergent-major et major des sapeurs-pompiers de Meinier, Daniel Jauch. Il le remercie chaleureusement pour ces vingt-cinq années passées au sein de la Compagnie et remet cette démission à Michel Vazquez, qui la transmettra à l'OCPPAM.

f) **Vœux du Maire**

Coranda Pierrehumbert annonce que les vœux du Maire se dérouleront à la salle communale le mardi 9 janvier 2018 à 19 heures.

g) **Galerie Le Coin du Centre**

Une exposition express, basée sur le travail de maturité d'une élève du collège Calvin (photographies de tatouages) et qui fera partie de sa soutenance, se déroule dès ce soir et jusqu'au 12 novembre 2017 à la galerie Le Coin du Centre, indique **Coranda Pierrehumbert**. Puis, du 16 au 26 novembre 2017, la galerie accueillera une exposition de vitraux et de la broderie.

h) **Chemin de Fiez**

Etienne Murisier présente le projet de la commission Environnement, Routes & Agriculture. Il s'agit d'un projet de drainage conséquent pour lequel le Conseil municipal devra voter une délibération, sachant que l'investissement sera d'environ Fr. 180'000.-.

Il donne quelques explications sur la base d'un plan des parcelles et d'un schéma technique. Il indique que la subvention cantonale devrait être d'environ 30 %. La surface à drainer est de seize hectares, et la Commune est responsable des canalisations principales (collecteur de drainage). Les drainages secondaires, en revanche, sont à la charge des propriétaires.

Ce projet, qui date de 2015, a été réactualisé par la commission. L'exécution devrait être planifiée pour le printemps 2018, sachant que le délai de recours est de 40 jours, auquel il faut rajouter la période fériée de fin d'année.

4. Projets de délibérations

- **18/2017** : Amortissements complémentaires 2017 d'un montant total de Fr. 15'655'695.05

Pendant que Virginie Favre distribue la liste récapitulative des amortissements complémentaires, **le Maire** rappelle que des incertitudes subsistent encore concernant le

transfert du centre du village avant la fin de l'année à la FIM. Puis il dispense quelques explications par rapport aux amortissements complémentaires et remercie Virginie Favre pour la clarté de ses documents.

La Présidente résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **19/2017** : Autorisation de renouveler en 2018 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

La Présidente résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **20/2017** : Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 175'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

La Présidente résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **21/2017** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018

La Présidente rappelle que le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale est inchangé depuis le budget 2015. **Daniel Jauch** relève que les entreprises ont tout de même connu une petite hausse de leurs charges avec l'introduction de la taxe sur leurs déchets.

La Présidente résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **22/2017** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

La Présidente rappelle que le taux des centimes additionnels est inchangé depuis une quinzaine d'années (budget 2003). **La Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

La Présidente et **le Maire** remercient Virginie Favre, l'Exécutif et la commission des Finances pour leur travail.

Virginie Favre quitte la séance.

- **23/2017** : Proposition relative à la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

La **Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

Le **Maire** et **Etienne Murisier** remercient chaleureusement le Conseil municipal pour sa confiance et sa compréhension.

- **24/2017** : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 210'000.- TTC pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Le **Maire** rappelle que cette question a été expliquée lors du dernier Conseil municipal et espère que ce dépassement permettra de clore définitivement ce dossier.

La **Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. Rapports des commissions

a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Corinne Ménétreay indique que la commission s'est réunie le 9 octobre 2017.

- ☑ La commission a rencontré l'architecte qui s'occupera du projet de rénovation de l'entrée de la Mairie et attend de recevoir son devis.
- ☑ **Etienne Murisier** a participé à une réunion avec les gardes-frontière, la police et les pompiers concernant la pose d'une antenne sur le toit de la salle communale pour la réception radio Polycom. Celle-ci mesurera quatre mètres de hauteur et n'aura aucune incidence sur la population. En cas de doute, il précise que le responsable de la Confédération viendra volontiers fournir au Conseil municipal des explications par rapport à l'émission de ce genre d'antenne. Sur une question d'**Amandine Mayer-Sommer**, il indique qu'il n'y a guère d'autre possibilité, hélas. Cette antenne servira pour tous les services d'urgence (pompiers, police, douanes, etc.). L'endroit le plus approprié est le toit de la salle communale, qui accueille déjà la sirène d'alarme. De plus, cette antenne doit être reliée à la fibre optique. Il s'agit de normes de sécurité édictées par la Confédération. Les émissions de cette antenne ne sont pas plus puissantes qu'un téléphone portable selon le représentant de la Confédération, conclut **Etienne Murisier**, qui lui a fait part de certaines réticences, connues ou attendues. **Christophe Berthelet** ajoute que tous les services de secours doivent passer en radio Polycom, conformément aux nouvelles normes fédérales.
- ☑ Concernant la salle communale, la pose ou le remplacement de containers extérieurs pour le PET et le verre, ainsi que de poubelles sous le bar de la buvette pour le recyclage de l'alu, du PET, etc. sont actuellement à l'étude, poursuit **Corinne Ménétreay**.
- ☑ Pour répondre à la demande d'une association meynite, le mur placé entre l'entrée et la buvette de la salle communale sera repeint par Eduardo Oliveira Rodrigues avec une peinture aimantée afin d'éviter qu'on y scotche des affiches ou informations durant les manifestations.

- ☑ Les infiltrations de la salle de gym, côté route de La-Repentance, ont été réparées. La charpente, qui serait en mauvais état, fera l'objet d'une étude ; la commission attend le rapport de l'entreprise.
- ☑ Une nouvelle marmite à soupe a été commandée pour l'Escalade et un nouveau congélateur pour les glaçons à la salle communale.
- ☑ Les volets et la porte de la galerie dans l'école du XIX^e siècle seront repeints, conclut-elle.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet indique que :

- ☑ Le nouveau véhicule de la voirie - Fiat Doblo - est arrivé.
- ☑ Le tapis du chemin des Foulis a été refait, ainsi que les à-côtés de Bellebouche. Un essai de goudronnage a été réalisé sur les à-côtés du chemin de la Motte.
- ☑ Le marché de Noël aura lieu le 30 novembre 2017.

c) Finances (FIN)

- ☑ **Le Maire** rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu le budget sous deux formes. Le vote portait ce soir sur la deuxième version (MCH2) - soit avec deux fonctions et deux natures - et non selon la présentation des comptes qui a été faite lors de la dernière séance, bien que les chiffres soient les mêmes, au final. Les comptes seront donc votés sous la même forme en 2019. **Jean-François Jordan** précise qu'en conséquence, comme discuté en commission des Finances et même si les comptes seront présentés de manière détaillée aux élus, le Conseil municipal ne devra voter que sur d'éventuels dépassements de rubriques. Présenter un budget avec moins de lignes laisse un peu plus de marge de manœuvre entre les comptes ; cette flexibilité a d'ailleurs été discutée en commission des Finances. Mais cela n'empêchera pas l'Exécutif de détailler les éventuels dépassements, conclut **Jean-François Jordan**.

d) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Ania Schwab annonce que la commission s'est réunie le 12 octobre dernier.

- ☑ La sortie des ados aura lieu le 11 novembre 2017. Sur 104 invitations envoyées aux 14-17 ans de la commune, la commission a reçu 16 réponses positives et 12 se sont excusés de ne pas pouvoir participer à cette sortie qui se déroulera au karting d'Annemasse. Le bilan est meilleur que l'année dernière, se réjouit **Ania Schwab**.
- ☑ La fête de l'Escalade a été fixée au 11 décembre 2017, et la fête de Noël lors du dernier jeudi du marché en décembre.
- ☑ La prochaine séance de la commission a été fixée au 15 novembre 2017.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie le 19 octobre, indique **Valérie Sella**.

- ☑ Le thème du prochain repas des aînés, qui aura lieu le 21 janvier 2018, a été choisi. La commission s'est attelée à sa préparation.
- ☑ Le World café pour les habitants et les utilisateurs du centre, fixé au 8 novembre 2017, a malheureusement dû être annulé. Il aura probablement lieu en début d'année prochaine.
- ☑ La commission se rencontrera la semaine prochaine afin de commencer à préparer la sortie des aînés.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Sylvie Barbat annonce que la commission s'est réunie une fois.

- La commission prépare les vœux du Maire avec une petite nouveauté, à savoir l'annonce des lauréats des mérites meynites. Les quelques dossiers de candidats que la commission a reçus ont été étudiés et seront proposés lors du prochain Conseil municipal.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

En l'absence de Jacques Petitpierre, **Coranda Pierrehumbert** indique que :

- À la suite de plusieurs appels d'offres, la commission a validé la rénovation du site internet de la commune et choisi un prestataire. Il s'agit désormais d'aller de l'avant pour une finalisation prévue au printemps 2018.
- La commission œuvre en parallèle sur un film en 3D afin de présenter à la population le PDCom en janvier 2018. Il s'agira d'une manière plus visuelle que la lecture de cet épais document de 80 pages.
- La commission travaille également sur l'invitation au repas des aînés et la carte de vœux de la Commune.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Communes-Ecole**

Paola Sanz Velasco indique que la commission s'est réunie le 30 août 2017. La prochaine séance a été fixée au 15 novembre.

La commission s'est penchée sur le bilan 2016-2017 ; le bilan définitif sera présenté le 15 novembre prochain. Les résultats sont très satisfaisants, malgré une légère baisse des inscriptions (20 élèves de moins).

Les prochaines portes ouvertes se dérouleront du 20 au 23 novembre 2017, et du 14 au 17 mai 2018 ajoute-t-elle, en invitant les intéressés à consulter le site internet.

En ce qui concerne les statistiques et décomptes par communes, il y avait 57 Meinites sur un total de 766 inscrits pour la première période de l'année 2017, et 54 Meinites sur un total de 721 pour la seconde période de l'année.

Elle conclut en donnant le nombre de nouveaux cours en fonction des domaines sur les 192 proposés, soit : 38 cours « arts et ateliers » dont 6 nouveaux, 11 cours « culture » dont 8 nouveaux, 30 cours « détente » dont 4 nouveaux, 26 cours « cuisine », 35 cours « informatique » dont 6 nouveaux, 19 « langue » dont 6 nouveaux. Des dépliants sont à disposition à la Mairie.

b) Fanfare

Le concert a eu gros succès, se réjouit **François Mégevand**. Environ 130 spectateurs ont chaleureusement applaudi la fanfare.

Coranda Pierrehumbert ajoute que la commune a reçu un DVD du film-concert qui a eu lieu à la salle communale. Les intéressés pourront l'emprunter auprès de Michel Vazquez.

c) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises, indique **Christophe Berthelet**.

Le 27 septembre 2017, avec comme principal sujet le vote des statuts. Il évoque brièvement les autres sujets traités lors de cette séance :

- La présentation de la candidate retenue par le comité de la fondation pour le poste de directrice et qui devrait entrer en fonction le 1^{er} décembre 2017, voire début janvier 2018.
- Le problème fiscal lié à la taxation des terrains agricoles pour les propriétaires-agriculteurs qui souhaitent vendre ceux-ci à la fondation. En effet, avec la nouvelle législation, la taxation est de l'ordre de 70 %, précise **Christophe Berthelet**.
- L'autorisation de construire de 20 places de parking à côté du centre sportif avance gentiment ; les travaux devraient démarrer ces prochaines semaines.

La séance du 1^{er} novembre 2017 a permis de faire un point de situation par rapport à la construction du bâtiment « P9 ». Celle-ci avance à grands pas et la remise des clés est toujours prévue pour fin juin 2018. En ce qui concerne les locaux à louer, le bâtiment est rempli à environ 70 % ; une information a été publiée dans le *Meinier infos* à ce propos. Les locaux entre 100 et 200m² sont assez modulables. Le projet de surélévation d'un étage du bâtiment 6 a été validé par le Conseil de fondation (coût estimé à environ 3 millions) ; la demande d'autorisation sera déposée d'ici la fin de l'année. Future zone Sud : une réunion a eu lieu avec les propriétaires du manège de la Pallanterie afin de leur proposer une solution pour les parcs à chevaux (environ 18'000 m² de terrain agricole des deux côtés du chemin des Champs-de-la-Grange). Le Cercle des agriculteurs et la carrosserie de la Pallanterie ont pris contact avec la fondation afin d'évoquer l'avenir. La fondation va aller de l'avant concernant les demandes d'autorisation pour les dessertes (routes, égouts, électricité, etc.) de la future zone Sud (coût estimé entre 12 et 15 millions). Le Conseil de fondation a été interpellé par la commune de Meinier pour la mise en place d'un futur centre de tri destiné aux professionnels et entreprises. Ce centre, qui pourrait également servir aux particuliers, permettrait de diminuer en partie la charge de la levée des encombrants, précise **Etienne Murisier**. La commune et la fondation se rencontreront à ce propos.

Sur une question de **Corinne Ménétreay**, **Christophe Berthelet** précise que la taxe fiscale ne concerne que les propriétaires-agriculteurs et ne sera pas rétroactive.

Sur une autre question de **Corinne Ménétreay**, **Etienne Murisier** indique que les panneaux solaires placés sur le bâtiment 6 seront enlevés, puis remis après les travaux, tel que prévu dans l'étude.

La Commune de Collonge-Bellerive a présenté le nouveau membre du Conseil qui remplacera Philippe Maillefer. Il s'agit de Michel Bonnefous, fiscaliste.

d) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

La rentrée était très bonne et l'état d'esprit est excellent, se réjouit **le Maire**. Le taux de remplissage actuel se situe autour de 40 places sur 42. Le comité a fait une estimation des comptes et ceux-ci sont équilibrés. **Le Maire** relève que les Loupiots du Chambet sont à tous les niveaux une équipe soudée et solidaire et que cette crèche bénéficie d'une excellente réputation.

e) **Fondation immobilière de Meinier** (FIM)

Le Maire indique que le premier Conseil a eu lieu dans les nouveaux locaux de la FIM. La fondation s'est penchée sur le premier budget, sachant qu'il a fallu adapter les nouveaux immeubles au MCH2. C'est une belle aventure qui commence, se réjouit-il.

La fondation avance aussi au niveau des actes notariés, malgré les incertitudes qui subsistent par rapport au transfert du centre du village. L'office du Logement, après avoir encouragé ce transfert avant la fin 2017, a ensuite réclamé que le plan financier soit bouclé au préalable. Si nécessaire, la Commune et la fondation prendront rendez-vous avec l'office du Logement afin de débloquer la situation.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Jean-François Jordan indique que José Burgos le suppléera désormais pour les comptes rendus du groupement du CSR, puisque ce dernier fait également partie du Bureau.

José Burgos annonce que le groupement s'est réuni le 18 octobre 2017. Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, le groupement a reçu une société qui propose une solution simple pour des panneaux photovoltaïques. Une séance aura lieu avec l'OCEN et SIG afin de voir si ce projet est réalisable sur les plans financier et technique. À la suite du problème récurrent de la dureté de l'eau qui endommage les installations sanitaires (douches), une société a présenté un système détartrant naturel sans électricité ni consommables. Une offre a été demandée à cette société. Les travaux concernant l'*urban training* ont été adjugés ; la mise en service est prévue pour début mai. Des camps (notamment Footballissima et Girlissima) se dérouleront à nouveau pendant les mois de juillet et août 2018, et la date du samedi 23 juin 2018 a été retenue pour les portes ouvertes à l'occasion des 10 ans du centre sportif.

g) **Pompiers**

Hormis la démission de Daniel Jauch, il n'y a rien de particulier à signaler, indique **Marc Jaquet**. Le dernier exercice intercommunal avec les Communes de Gy, Jussy et Meinier s'est bien déroulé.

7. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **la Présidente** présente le dossier.

Ania Schwab indique que la sous-commission ad hoc a rencontré les candidats et prévoit favorablement la demande.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 14 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée aux intéressés et au département.

8. Divers

a) Succession de Jean-Baptiste Leclercq au sein du Conseil municipal

Sur une question de **Corinne Ménétreay, François Mégevand** indique que les signataires de l'Entente communale ont choisi une personne. Ce choix, qui doit être avalisé par le Conseil d'État, paraîtra dans 15 jours environ dans la FAO.

b) Organisation des jeux meynites

Jean-François Jordan annonce qu'un comité d'organisation s'est constitué à la suite de la séance avec les sociétés communales. Ce dernier, qui s'est réuni le 31 octobre 2017, est composé de : Marie-Claude Holzer (Courir pour Aider), Véronique Michela (Dames meynites), Didier Magistra (Amicale des sapeurs-pompiers), Gilbert Calame, Pierre Diserens, Etienne Murisier, Jean-François Jordan et de membres de l'USM.

L'équipe est très dynamique, se réjouit **Jean-François Jordan**, qui indique la date retenue pour ces jeux meynites, soit le dimanche 27 mai 2018.

Le comité d'organisation enverra très prochainement un courrier aux sociétés. Celles-ci devront répondre d'ici au 30 novembre 2017 dans le cas où elles auraient l'intention d'organiser un jeu. Puis, avec l'accord de l'Exécutif, la communication à la population se fera par le biais du Meinier infos de décembre 2017. Le comité poursuivra ses travaux cet hiver.

c) Inauguration de l'atelier de braille aux EPI (Etablissements publics pour l'intégration)

Line Müller s'est récemment rendue avec François Mégevand à l'inauguration de l'atelier de braille et trouve cette démarche magnifique. Hormis dans les ascenseurs, le braille pourrait par exemple être utilisé pour la signalétique de l'école ou du nouveau hall de la Mairie.

d) Décorations florales communales

Sylvie Barbat indique qu'une habitante, Mme Barras, aimerait savoir qui choisit les fleurs qui servent de décoration dans la commune et sur les réverbères. C'est le service technique, répond **Etienne Murisier**. N'y aurait-il pas des fleurs d'hiver un peu plus colorées, demande **Sylvie Barbat**, qui trouve elle aussi que celles choisies manquent un peu de couleur et de vie. **Etienne Murisier**, qui entend bien ces critiques, rappelle que le nouveau chef de la voirie entrera en fonction le 1^{er} décembre 2017. Il aura certainement de très bonnes idées, bien que le choix soit plus restreint en cette saison.

e) Rapport administratif 2016-2017

Marc Jaquet signale des erreurs dans le rapport administratif 2016-2017 : les présidents et vice-président du Conseil municipal ne sont pas les bons et le titre « Environnement, Routes et Agriculture » a été remplacé à tort par « Voirie ». Michel Vazquez fera corriger le document .pdf afin de remplacer la version sur le site internet.

f) Abribus

Ania Schwab transmet les doléances de plusieurs personnes : le toit de l'abribus situé vers le giratoire, à l'entrée du village, est en piteux état. **Etienne Murisier** verra si la réfection de cet abribus incombe à la commune ou au canton.

g) W.-C. publics

Une personne a signalé à **Julia Collis** que les jolis W.-C. publics manquaient régulièrement de savon. Cette tâche figure dans le cahier des charges de l'entreprise de nettoyage, indique **Etienne Murisier**, qui signalera ce problème.

h) Déchetterie de l'abattoir

Les alentours du bac de récupération des huiles sont très sales, signale **Daniel Jauch**. **Etienne Murisier** répond que la commission ad hoc cherche une solution.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 21h55.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 décembre 2017 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Ania Schwab

.....

Valérie Sella

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 7 décembre 2017 /em



Délibération n° 18

Amortissements complémentaires 2017 d'un montant total de Fr. 15'655'695.05

Vu la possibilité de prévoir des amortissements complémentaires, selon l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 et l'article 34, alinéa 7, lettre b du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01) du 31 octobre 1984,

suite à la réévaluation des immeubles locatifs et du transfert de ceux-ci à la Fondation immobilière, entre autres,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2017 d'un montant total de Fr. 15'655'695.05 selon liste annexée ;
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2017 sous les rubriques telles qu'indiquées sur la liste susmentionnée ;
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de Fr. 15'655'695.05 ;
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella

COMMUNE DE MEINIER

AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES
2017

N° compte bilan	Objet	Amortissement complémentaire
62.00.141.30	Desserte de la Pallanterie	574'757.30
71.00.141.70	Réfection collecteurs route de Gy,	237'147.60
74.00.141.15	Réaménagement cimetièrre	211'356.14
71.00.141.35	Curage, contrôle TV canalisations	1.00
62.00.141.95	Accès centre sportif+énergie(Rouelbeau)	227'850.65
62.00.141.85	création chemin Champ-l'Enfrey	47'559.30
62.00.141.90	Aménagement, route de Compois	127'380.10
62.00.141.98	6 places de parc	78'200.00
62.00.141.04	Réfection ch de la Vy-la-Tour	103'807.85
62.00.141.06	Réfection ch des Combes	81'118.50
62.00.141.93	Réfection ch. des Champs-de-la-Grange	127'430.05
62.00.141.08	Voie d'accès parcelle 1053	35'343.00
71.00.141.43	Assainissement Carre d'Amont	894'160.55
62.00.141.28	Réfection rte Carre-d'Aval	52'500.00
62.00.141.17	Aménagements routiers Rte de Covery	153'459.40
62.00.141.49	Escalier ext et chemin d'accès salle polyv	134'002.95
62.00.141.52	Amén ch du Stade/Repentance	109'165.74
71.00.141.75	Drainage parcelle 1053	72'636.00
74.00.141.19	Extension colombarium	95'102.10
62.00.141.57	Elargissement chemin de la Reine	185'227.49
34.00.143.70	Centre sportif de Rouelbeau (achat)	436'559.15
08.00.143.50	Acquisition locaux pompiers	440'906.60
08.00.143.40	Réfection de la Rampe	1.00
21.00.143.61	Ecole : fenêtres, isol. toit, couv.	1.00
34.00.143.76	Rénovation centre sportif Rouelbeau	4'056'257.55
08.00.143.55	Etude transformation salle communale	1.00
21.00.143.15	Réparation stores école Meinier	42'442.20
08.00.143.57	Rénovation Salle communale	547'022.33
08.00.143.00	Constr.centre du village (part publique)*	5'873'000.00
08.00.143.05	Raccordement chauffage	177'181.65
21.00.143.09	Réfection façades école et salle gym	67'874.05
34.00.143.80	Eclairage et clôture c.s Rouelbeau	51'456.85
30.00.143.03	Galerie	26'136.30
54.20.143.42	Changement vitrages Rampe	28'421.50
08.10.143.11	Aménagement portes coupe-feu bâtiment collectif	49'251.35
62.00.146.15	Achat tondeuse frontale	1.00
62.00.146.10	Achat pelle mécanique	1.00
62.00.146.03	Achat Reform	134'563.80
14.00.146.01	Achat tonne pompe	123'611.00
62.00.146.05	Achat tracteur voirie	52'800.00
		15'655'695.05



Délibération n° 19

Autorisation de renouveler en 2018 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Afin de permettre à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de La Pallanterie de gérer de manière efficiente ses finances,

conformément à l'article 13 des statuts de la FITIAP et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Délibération n° 20

Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 175'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le FIDU ;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 175'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Délibération n° 21

Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 vu l'article 308 B et 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
 sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à Fr. 30.-.
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à 0 %.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Délibération n° 22

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'379'550.- aux charges et de Fr. 8'419'990.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 40'440.-,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 40'440.- et résultat extraordinaire de Fr. 0.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 987'240.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 3'355'000.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 3'355'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 987'240.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 2'367'760.-,

vu le rapport de la commission des finances du 02.10.2017,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de Fr. 8'379'550.- aux charges et de Fr. 8'419'990.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 40'440.-.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 40'440.- et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 42 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Maire à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de Fr. 2'367'760.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Délibération n° 23

Proposition relative à la modification des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

La Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) existe formellement depuis le 25 avril 1997, date à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts.

La Fondation a œuvré durant ses vingt ans d'existence, ainsi qu'en témoigne le cours actuel des activités de la zone de développement industriel et artisanal érigée sur le territoire des deux Communes de Meinier et Collonge-Bellerive, conformément au plan directeur N° 28689-515-525 (ZIAP Est).

L'évolution de la situation au cours de ces dernières années a mené le Conseil de Fondation à une profonde réflexion ayant abouti aujourd'hui à la révision des statuts telle que soumise à l'approbation des Conseils municipaux des deux Communes susmentionnées, en particulier pour les points suivants :

- l'extension de la zone de développement actuelle à laquelle est venue s'adjoindre une nouvelle zone de développement industriel et artisanal (Pallanterie – Sud) récemment approuvée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ;
- la nécessité de se départir du principe de la territorialité qui était devenu un frein à l'exercice, par la Fondation, d'activités découlant pourtant de son but ;
- la perception par les établissements bancaires du *rating* des communes, qui incite à une approche désormais consolidée du mécanisme de fourniture des garanties exigées par les banques en contrepartie de la renonciation par celles-ci de la remise de cédules hypothécaires en leurs mains ;
- l'adaptation de la gouvernance de la Fondation et de son organisation, avec une séparation entre le Conseil de Fondation, le bureau du Conseil (en lieu et place du Comité de Direction) et une équipe opérationnelle renforcée par une direction, permettant ainsi de pérenniser l'entité ;

Ces divers éléments demeurent comme par le passé soumis à une étroite collaboration avec les Communes et leurs représentants. Les exécutifs des Communes ont été étroitement associés au processus de réflexion ayant abouti à ces nouveaux statuts, qui ont été approuvés par le Conseil de Fondation le 27 septembre 2017. Ces statuts seront complétés par des règlements.

Vu ces éléments et les diverses séances d'information et de présentation de ces nouveaux statuts au Conseil municipal,

conformément à l'article 27 des statuts actuels de la Fondation,

conformément à l'article 30, al.1, lettre u de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver la nouvelle version ci-jointe des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie ;
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération ;
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la Commune de Collonge-Bellerive.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Délibération n° 24

Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 210'000.- TTC pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Vu le crédit d'investissement de Fr. 170'000.- TTC voté par le conseil municipal le 24 avril 2014 pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre, approuvé le 17 juin 2014 par le Département Présidentiel ;

vu la complexité du dossier, les demandes complémentaires de l'Etat, le dépassement déjà effectif annoncé à plusieurs reprises au Conseil municipal et les frais supplémentaires encore à couvrir pour finaliser ce dossier, qui occasionneront au total, selon l'estimation établie par notre mandataire principal, un dépassement final de Fr. 210'000.- ;

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 210'000.- TTC pour couvrir le dépassement estimé pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre, pour laquelle un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- a été voté par le conseil municipal le 24 avril 2014 et approuvé par le Département Présidentiel le 17 juin 2014 ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense affectée au patrimoine administratif selon les modalités définies pour le crédit d'investissement voté le 24 avril 2014, soit en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 7900.101.33209.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2018 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 210'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 janvier 2018.

Meinier, le 17 novembre 2017

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella